



# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

### PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

### CALENDRIER

Jeudi 27. S. Pantaleon.	L. 31. S. Germ. l'au. PL
V. 28. S. Nazaire.	M. 1. S. Sophie.
S. 29. S. Marthe.	M. 2. S. Etienne.
D. 30. S. Abdon.	

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS . . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE

DÉCISION portant reconstitution du comité local de la société de sauvetage des naufragés.

Saint-Pierre, le 21 juillet 1871.

Le Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu l'arrêté du 22 mai 1869 portant organisation d'un comité local de la société centrale des naufragés ;

Ayant à pourvoir à la recomposition dudit comité par suite du départ de la colonie de M. Hautefeuille, lieutenant de vaisseau, qui en était président ;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

DÉCIDE :

Le comité local de la société de sauvetage des naufragés est recomposé ainsi qu'il suit,

Savoir :

MM. Littayé, commissaire de l'inscription maritime, président,

Banet, capitaine de port, vice-président,

Bénâtre, capitaine au long-cours,

Gautier (Gustave), armateur,

Gautier (Prosper), armateur,

Ledret (Eugène), patron du canot de sauvetage.

M. Sénès, commis de la marine, remplira les fonctions de secrétaire du comité avec voix délibératives.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 21 juillet 1871.

V. CREN.

Par le Commandant  
L'ordonnateur, p. i.,  
D'HEUREUX.

ARRÊTÉ autorisant l'ordonnateur de la colonie à émettre au-delà des crédits de délégation ouverts sur le chapitre 20, exercice 1871, des mandats pour le paiement des dépenses imputables sur ledit chapitre.

Saint-Pierre, le 22 juillet 1871.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon ;

Attendu que les crédits délégués à l'ordonnateur de la colonie, sur le chapitre 20, Personnel civil et militaire, exercice 1871, sont sur le point d'être épuisés ;

Vu l'article 103 du règlement sur la comptabilité publique du 14 janvier 1869 qui en cas d'insuffisance de crédits autorise à émettre des mandats par voie de réquisition pour

les dépenses de la solde, les salaires d'ouvriers et les frais de conduite et de séjour ;

Considérant qu'il convient d'étendre cette faculté, suivant les précédents consacrés en la matière aux dépenses de vivres et d'Hôpitaux, dont le paiement ne saurait être ajourné sans de graves inconvénients ;

Vu la dépêche ministérielle du 31 décembre 1849, n° 661 ;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

Le Conseil d'administration entendu :

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1<sup>er</sup>. L'ordonnateur de la colonie est autorisé à émettre au-delà des crédits de délégation ouverts sur le chapitre 20, Personnel civil et militaire, exercice 1871, des mandats pour le paiement de toutes les dépenses imputables sur le dit chapitre.

Art. 2. Le Trésorier-Payeur est invité à payer sur la réquisition écrite de l'ordonnateur, tous les mandats émis dans les conditions de l'article précédent.

Art. 4. Il sera rendu compte aux ministres de la marine et des finances, des dispositions qui précédent.

Art. 4. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 22 juillet 1871.

V. CREN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

Par décision en date du 17 juillet 1871, le Commandant a approuvé le choix fait par la commission d'assistance publique de Saint-Pierre, de M. Clément père, armateur, habitant notable, comme président de son bureau, en remplacement de M. Michel Bonnefonds, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, dont la démission est acceptée.

#### INSCRIPTION MARITIME.

#### AVIS.

Les créanciers de marins décédés ou disparus dans la colonie sont invités à produire leurs titres de créances, en double expédition, au bureau de l'Inscription maritime, dans le délai de trente jours, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 6 juillet 1871.

## AVIS.

Les personnes qui désirent se faire vacciner pourront, jusqu'à nouvel avis, se présenter à l'hôpital, *salle du conseil de santé*, tous les lundis, à une heure précise de l'après-midi.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CIRCULAIRE

DU

Ministre des affaires étrangères  
aux agents diplomatiques  
sur l'insurrection de Paris.

Versailles, le 6 juin 1871.

Monsieur, la formidable insurrection que la vaillance de notre armée vient de vaincre, a tenu le monde entier dans de telles anxiétés, elle l'a épouvanté par de si effroyables faits, qu'il me semble nécessaire de dominer l'horreur qu'elle inspire, pour essayer de dé-



mêler les causes qui l'ont rendue possible. Il importe que vous soyez éclairé sur ce point, afin de pouvoir rectifier des opinions erronées, mettre les esprits en garde contre de fâcheuses exagérations et provoquer partout le concours moral des hommes sensés, honnêtes, courageux, qui veulent résolument restaurer le principe de l'autorité, en lui donnant pour base le respect des lois, la modération et la liberté.

Quand on a été témoin des catastrophes que nous avons traversées, la première impulsion porte à douter de tout, hors de la force qui, apparaissant comme le remède suprême, semble, par cela, être le seul principe vrai. Mais la fumée du combat n'est pas encore dissipée, que chacun, interrogant sa conscience, y trouve le guide supérieur qu'on n'abandonne jamais en vain et auquel tous nous sommes ramenés quand nous l'avons sacrifié à la violence de nos passions.

Cette fois, la leçon est tout ensemble si éclatante et si terrible, qu'il faudrait une singulière dureté de cœur pour se refuser à en admettre l'évidence. La France, comme on le répète trop légèrement, n'a point reculé vers la barbarie, elle n'est pas davantage en proie à une sorte d'hallucination furieuse; elle a été, par une série de fautes volontaires, jetée en dehors des voies du juste et du vrai. Elle subit aujourd'hui la plus cruelle et la plus logique des expiations.

Qui peut nier, en effet, que l'acte du Deux-Décembre et le système qui en a été la consécration, n'aient introduit dans le sein de la nation un élément actif de dépravation et d'abaissement! En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Paris, il n'est pas un esprit sérieux qui n'ait compris et prédit les inévitables malheurs que préparait la violation audacieuse de toutes les règles économiques et morales, conséquence inévitable des travaux à outrance nécessaires à l'existence de l'empire. On peut se reporter à de récentes discussions et l'on verra avec quelle précision étaient dénoncés les périls que contestaient intrépidement les trop dociles approbateurs de ces criminelles folies. Paris était condamné, par le régime que lui avait fait le gouvernement impérial, à subir une crise redoutable. Elle aurait éclaté en pleine paix; la guerre lui a donné les caractères d'une horrible convulsion.

Il n'en pouvait être autrement: en accumulant dans l'enceinte de la capitale une population flottante de près de trois cent mille travailleurs, en y multipliant toutes les excitations des jouissances faciles et toutes les souffrances de la misère, l'Empire avait organisé un vaste foyer de corruption et de désordre où la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. Il avait créé un atelier national alimenté par une spéculation fiévreuse, et qu'il était impossible de licencier sans catastrophe.

Quand il commit le crime de déclarer la guerre, il appela sur Paris la foudre qui devait l'écraser cinq semaines après. Nos armées étaient détruites et la grande cité restait seule en face des huit cent mille Allemands qui inondaient notre territoire. Le devoir de la résistance animait toutes les âmes. Pour le remplir à Paris, il fallut armer sans distinction tous les bras. L'ennemi était aux portes, et, sans cette témérité nécessaire, il les aurait franchies dès son premier choc.

Il fallut aussi nourrir tous ceux qui manquaient de travail et le nombre en dépassa six cent mille. C'est dans ces conditions périlleuses que commença le siège. Nul ne le croyait possible.

On annonçait que la sédition livrerait la ville au bout de quelques semaines. La ville a tenu quatre mois et demi malgré les privations, malgré les rigueurs d'une saison cruelle, malgré le bombardement, et la famine seule l'a obligée à traiter. Mais nul ne saurait dire

la violence des perversions morales et physiques auxquelles cette malheureuse population fut en proie. Les exigences du vainqueur mirent le comble. A l'humiliation de la défaite vint se joindre la douleur des sacrifices qu'il fallait subir.

Le découragement et la colère se partagèrent les âmes. Nul ne voulut accepter son malheur et beaucoup cherchèrent leur consolation dans l'injustice et dans la violence. Le déchaînement de la presse et des clubs fut poussé jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. La garde nationale se désagrégua. Un grand nombre de ses membres, chefs et soldats, quittèrent Paris.

Coupé en deux par la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, le Gouvernement restait sans force. Il en aurait acquis par sa translation à Versailles, si les agitateurs n'avaient choisi ce moment pour allumer l'insurrection.

N'ayant à leur opposer que quelques régiments à peine organisés, le Gouvernement couvrit l'Assemblée et commença la partie terrible qu'il a définitivement gagnée, grâce surtout à la sagesse, à la fermeté, au dévouement sans bornes de son chef. Il fallu, en dépit de tous les obstacles, réunir une armée assez nombreuse pour assiéger les forts et Paris, et les réduire; contenir l'étranger toujours disposé à intervenir, calmer les impatiences légitimes de l'Assemblée, déjouer les intrigues qui se nouaient chaque jour, pourvoir, sans trésor, à d'effroyables dépenses de guerre et d'occupation étrangère. Que de fois le problème n'a-t-il pas semblé insoluble à ceux qui avaient l'effrayante mission de le résoudre? Que de fois, amis et ennemis leur répétaient-ils qu'ils y succomberaient! Ils n'ont pas désespéré, ils ont suivi la ligne de leur devoir.

Les prisonniers qui gémissaient en Allemagne sont rentrés; au lieu du repos, auquel ils avaient tant de droits, ils ont trouvé le péril et le sacrifice. La patrie le commandait; tous, depuis le plus illustre jusqu'au plus humble, ont obéi. Ils ont de nouveau prodigué leur vie à la défense du droit, et l'entreprise que leurs rivaux jugeaient impossible, ils l'ont accomplie. Les forts de l'enceinte ont été emportés d'assaut, et la révolution, poursuivie pied à pied, a succombé dans son dernier repaire.

Mais à quel prix, grand Dieu! L'historien ne pourra le raconter sans épouvante. La plume tombera plusieurs fois de ses mains quand il faudra qu'elle retrace les hideuses et sanglantes scènes de cette lamentable tragédie, depuis l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, jusqu'aux incendies préparés pour embraser tout Paris, jusqu'à l'abominable et lâche massacre des saintes victimes fusillées dans leurs prisons.

Toutefois, l'indignation et le dégoût ne peuvent arrêter les hommes politiques dans l'accomplissement du devoir d'investigation que leur imposent de si extraordinaires faits.

Les détester et les punir n'est pas assez. Il faut en rechercher le germe et l'extirper.

Plus le mal est grand, plus il est essentiel de s'en rendre compte et de lui opposer la coalition de tous les gens de bien.

Je viens d'expliquer sommairement comment l'état général de la ville de Paris constituait, par lui-même, une prédisposition au désordre et comment il s'était aggravé dans les proportions les plus menaçantes par l'anarchie du siège.

Un petit groupe de sectaires politiques avait, dès le 4 septembre, tenté, heureusement en vain, de profiter de la confusion pour s'emparer du pouvoir; depuis ils n'avaient cessé de conspirer.

Représentant la dictature violente, la haine de toute supériorité, la convoitise et la vengeance, ils furent dans la presse, dans les réunions, dans la garde nationale, des artisans

audacieux de calomnies, de provocations et de révolte. Vaincus le 31 octobre, ils se servirent de l'impunité pour se glorifier de leurs crimes et en reprendre l'exécution, le 22 janvier. Leur mot d'ordre fut la commune de Paris et, plus tard, après le traité des préliminaires, la fédération de la garde nationale.

Avec une rare habileté, ils préparèrent une organisation anonyme et occulte qui bientôt se répandit sur la cité tout entière. C'est par elle que, le 13 mars, ils saisirent le mouvement qui, d'abord, semblait n'avoir aucune portée politique. Les élections dérisoires auxquelles ils procédèrent ne furent pour eux qu'un masque; maîtres de la force armée, détenteurs de ressources immenses en munitions, en artillerie, en mousqueterie, il ne songèrent plus qu'à régner par la terreur et à soulever la province.

Sur plusieurs points du territoire éclatèrent des insurrections qui, un instant, encouragèrent leurs coupables espérances. Grâce à Dieu, elles furent réprimées; néanmoins, dans plusieurs départements, les factieux, n'attendaient que le succès de Paris, mais Paris, demeura le seul champion de la révolte. Pour entraîner sa malheureuse population, les criminels qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville ne reculèrent devant aucun attentat. Ils firent appel au mensonge, à la proscription, à la mort. Ils enrôlèrent les scélérats tirés par eux des prisons, les déserteurs et les étrangers. Tout ce que l'Europe renferme d'impur fut convoqué. Paris devint le rendez-vous des perversités du monde entier. L'Assemblée nationale fut vouée aux insultes et à la vengeance.

C'est ainsi qu'on parvint à égarer un grand nombre de citoyens et que la cité se trouva sous le joug d'une poignée de fanatiques et de malfaiteurs. Je n'ai point à détailler leurs crimes. Je voulais seulement montrer par quel concours de circonstances fatales leur règne honteux a été possible. Ils se sont emparés d'une population déshabituée du travail, irritée par le malheur, convaincue que son gouvernement la trahissait: ils l'ont dominée par la terreur et la fourberie. Ils l'ont associée à leurs passions et à leurs forfaits; et, quant à eux, énivrés de leur éphémère pouvoir, vivant dans le vertige, s'abandonnant sans frein à la satisfaction de leurs basses convoitises, ils ont réalisé leurs rêves monstrueux et se sont abîmés comme des héros de théâtre dans la plus épouvantable catastrophe qu'il ait été donné à l'imagination d'un scélérat de concevoir.

Voilà, monsieur, comment je comprends ces événements qui confondent et révoltent, et qui paraissent inexplicables quand on ne les étudie pas attentivement. Mais j'omettrais un des éléments essentiels de cette lugubre histoire, si je ne rappelais qu'à côté des jacobins parodistes qui ont eu la prétention d'établir un système politique, il faut placer les chefs d'une société, maintenant tristement célèbre, qu'on appelle l'*Internationale*, et dont l'action a peut-être été plus puissante que celle de leurs complices, parce qu'elle s'est appuyée sur le nombre, la discipline et le cosmopolitisme.

L'Association internationale des travailleurs est certainement l'une des plus dangereuses dont les "gouvernements aient à se préoccuper. La date de sa formation est déjà éloignée. On la fait ordinairement remonter à l'exposition de 1862. Je la crois plus ancienne. Il est naturel et légitime que les ouvriers cherchent à se rapprocher par l'association. Il y a plus de quarante ans qu'ils y songent, et si leurs efforts ont été contrariés par la législation, ils n'ont pas moins persévétré avec constance. Seulement, dans les dix dernières années, la sphère de leur action s'est singulièrement étendue et leurs idées ont pris un caractère dont il est permis de s'inquiéter. Comme l'indique le titre même de leur association, les fondateurs de l'*Interna-*

tionale ont voulu effacer et confondre les nationalités dans un intérêt commun supérieur.

On pouvait croire tout d'abord cette conception uniquement inspirée par un sentiment de solidarité et de paix.

Les documents officiels démentent complètement cette supposition. L'Internationale est une société de guerre et de haine. Elle a pour base l'athéisme et le communisme, pour but la destruction du capital et l'anéantissement de ceux qui possèdent, pour moyen la force brutale du grand nombre qui écrasera tout ce qui essayera de résister.

Tel est le programme qu'avec une cynique audace les chefs ont proposé à leurs adeptes: ils l'ont publiquement enseigné dans leurs congrès, inséré dans leurs journaux. Car, en leur qualité de puissance, ils ont leurs réunions et leurs organes. Leurs comités fonctionnent en Allemagne, en Belgique, en Angleterre et en Suisse. Ils ont des adhérents nombreux en Russie, en Autriche, en Italie et en Espagne. Comme une vaste franc-maçonnerie, leur société enveloppe l'Europe entière.

Quant à leurs règles de conduite, ils les ont trop de fois énoncées pour qu'il soit nécessaire de démontrer longuement qu'elles sont la négation de tous les principes sur lesquels repose la civilisation.

« Nous demandons, disent-ils dans leur feuille officielle du 25 mars 1869, la législation directe du peuple par le peuple, l'abolition du droit d'hérédité individuelle pour les capitaux et les instruments de travail, l'entrée du sol à la propriété collective. »

« L'alliance se déclare athée, dit le conseil général de Londres qui se constitue en juillet 1869, elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine, l'abolition du mariage.

« ... Elle demande avant tout l'abolition du droit d'héritage; afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier congrès de Bruxelles, la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de toute la société, ne puissent être utilisées que par les travailleurs : c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles. »

Tel est le résumé de la doctrine de l'Internationale et c'est pour anéantir toute action comme toute propriété individuelle, c'est pour écraser les nations sous le joug d'une sorte de monarchisme sanguinaire, c'est pour en faire une vaste tribu appauvrie et hébétée par le communisme que des hommes égarés et pervers agitent le monde, séduisent les ignorants et entraînent après eux les trop nombreux sectateurs qui croient trouver dans la résurrection de ces inepties économiques des jouissances sans travail et la satisfaction de leurs plus coupables désirs.

Ce sont là, en effet, les perspectives qu'ils étaient aux yeux des gens simples qu'ils veulent tromper: « Ouvriers de l'univers, dit une publication du 29 janvier 1870, organisez-vous si vous voulez cesser de souffrir de l'excès de fatigue ou de privations de toutes sortes. »

« Par l'association internationale des travailleurs, l'ordre, la science, la justice remplaceront le désordre, l'imprévoyance et l'arbitraire. »

« Pour nous, est-il dit ailleurs, le drapeau rouge est le symbole de l'amour humain universel : que nos ennemis songent donc à ne pas le transformer contre eux-mêmes en drapeau de la terreur. »

En présence de ces citations, tout commentaire est inutile. L'Europe est en face d'une œuvre de destruction systématique dirigée contre chacune des nations qui la composent, et contre les principes mêmes sur lesquels

reposent toutes les civilisations.

Après avoir vu les coryphées de l'internationale au pouvoir, elle n'aura plus à se demander ce que valent leurs déclarations pacifiques. Le dernier mot de leur système ne peut être que l'effroyable despotisme d'un petit nombre de chefs s'imposant à une multitude courbée sous le joug du communisme, subissant toutes les servitudes, jusqu'à la plus odieuse, celle de la conscience, n'ayant plus ni foyer, ni champ, ni épargne, ni prière, réduite à un immense atelier, conduite par la terreur, et contrainte administrativement à chasser de son cœur Dieu et sa famille.

C'est là une situation grave. Elle ne permet pas aux gouvernements l'indifférence et l'inertie. Ils seraient coupables, après les enseignements qui viennent de se produire, d'assister impasses à la ruine de toutes les règles qui maintiennent la moralité et la prospérité des peuples.

Je vous invite donc, monsieur, à étudier avec l'attention la plus minutieuse, tous les faits qui se rattachent au développement de l'Internationale et à faire de ce sujet le texte d'entretiens sérieux avec les représentants officiels de l'autorité. Je vous demande à cet égard les observations les plus détaillées et la vigilance la plus exacte. La prudence conseille de ne pas se décider à la légère ; par la même elle commande de ne négliger aucun moyen de s'éclairer. Les questions sur lesquelles je provoque vos investigations touchent à des problèmes difficiles, et qui depuis longtemps ont agité le monde. Leur solution complète dans l'ordre de la justice supposerait la perfection humaine, qui est un rêve, mais dont une nation peut plus ou moins se rapprocher.

Le devoir des hommes de cœur consiste à ne jamais désespérer ni de leur temps, ni de leur pays, et de travailler, sans se laisser décourager par les déceptions, à faire prévaloir les idées de justice.

Si ce devoir est le nôtre, comme je n'en doute pas, si c'est seulement par son accomplissement sincère et désintéressé que nous pouvons réparer les maux de notre malheureuse patrie, n'est-il pas urgent de rechercher les causes qui ont permis aux erreurs professées par la société internationale un si rapide et si funeste empire sur les âmes ?

Ces causes sont nombreuses et diverses, et ce n'est pas par les châtiments et la compression seulement qu'on les fera disparaître. Introduire dans les lois les séverités que réclament les nécessités sociales et appliquer ces lois sans faiblesse, c'est une nouveauté à laquelle il faut que la France se résigne. C'est pour elle une affaire de salut. Mais elle serait imprudente et coupable si, en même temps, elle ne travaillait pas énergiquement à relever la moralité publique par une saine et forte éducation, par un régime économique libéral, par un amour éclairé de la justice, par la simplicité, la modération, la liberté.

Sa tâche est immense; elle n'est pas au-dessus de ses forces; si elle en comprend la grandeur, au lieu de se perdre dans des intrigues personnelles, qu'elle s'inspire du sentiment de sa propre vitalité. Qu'elle entreprenne de réagir par elle-même contre l'adversité. Qu'elle consente enfin à vivre pour elle-même et par elle-même en prenant toujours pour guides la justice, le droit et la liberté; et, quelque redoutables que soient ses épreuves, elle les surmontera. Elle reprendra son rang dans le monde non pas pour menacer, mais pour modérer et pour protéger. Elle redeviendra l'allié des faibles; elle essayera d'élever la voix contre la violence, et son autorité sera d'autant plus grande pour combattre, qu'elle aura davantage souffert de ses excès.

Je serai heureux, monsieur, de recevoir,

en échange de ces réflexions, la communication de celles qui vous seront inspirées, soit par vos propres méditations, soit par l'étude des faits et les renseignements que vous serez à même de me transmettre.

Veuillez agréer, etc., etc.

#### Instruction et assistance publiques aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Les écoles communales gratuites de la colonie dirigées par les frères de l'institut de Ploërmel, comptaient au 1<sup>er</sup> juillet 1871:

A Saint-Pierre.	88	{	127 élèves de 6 à 9 ans.
A Miquelon ...	39		
A Saint-Pierre.	76	{	97 élèves de 9 à 11 ans.
A Miquelon ...	21		
A Saint-Pierre.	29	{	34 élèves de 11 à 13 ans.
A Miquelon ...	5		
A Saint-Pierre.	5	{	5 au-dessus de 13 ans.
A Miquelon ...	«		

TOTAL. 263 élèves pour les 2 îles.

Les écoles communales gratuites de la colonie dirigées par les sœurs institutrices de Saint-Joseph de Cluny, comptaient à la même date:

A Saint-Pierre.	65	{	77 élèves de 6 à 9 ans.
A Miquelon ...	12		
A Saint-Pierre.	59	{	99 élèves de 9 à 11 ans.
A Miquelon ...	40		
A Saint-Pierre.	30	{	43 élèves de 11 à 13 ans.
A Miquelon ...	18		
A Saint-Pierre.	3	{	3 au-dessus de 13 ans.
A Miquelon ...	«		

TOTAL. 227 élèves pour les 2 îles.

Les salles d'asile de la colonie comptaient à la même date:

A Saint-Pierre.	80	{	102 garçons au-dessous de 6 ans.
A Miquelon ...	22		
A Saint-Pierre.	128	{	166 filles au-dessous de 6 ans.
A Miquelon ...	38		

TOTAL... 268 enfants pour les 2 îles.

Le pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Saint-Pierre, comptait également au 1<sup>er</sup> janvier 1871:

97 jeunes filles de 4 à 16 ans.

L'école laïque de l'île aux Chiens dirigée par M<sup>me</sup> Chevalier:

42	{	15 garçons de 5 à 12 ans.
27		filles de 5 à 12 ans.

L'ouvrage Saint-Vincent, dirigé par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

36 jeunes filles de 11 à 20 ans.

#### EN RÉSUMÉ.

Ecole communale...	263	garçons.	227 filles.
Salles d'asile.....	102	—	166 —
Ouvroir.....	»	—	36 —
Pensionnat des sœurs de Saint-Joseph....	»	—	97 —
Ecole de M <sup>me</sup> Chevalier.	15	—	27 —

TOTAUX... 380 garçons. 553 filles.

Soit 933 enfants des deux sexes qui jouissent aux îles Saint-Pierre et Miquelon des bienfaits de l'instruction ou de l'assistance publique.

OUVRAGES dont la bibliothèque des îles Saint-Pierre et Miquelon s'est enrichie par l'intermédiaire de M. F. Gautier, Consul général de France dans les îles britanniques de l'Amérique du Nord.

Relations de la Nouvelle France, par les Jésuites.	3 vol.
Le Canada sous la domination française, par Dussieux.	3 vol.



Les Français en Amérique, par  
Prout de Fonpertuis. . . . . 3 vol.

DON de M. le Consul général de  
France à Québec.

Carte en quatre feuilles de la province de Québec  
récemment publiée par ordre du Gouvernement, par  
le Commissaire des terres de la Couronne.

Histoire de la Mère Marie de l'incarnation. 1 vol.

Divers documents officiels relatifs, soit au domi-  
nion du Canada, soit à la province de Québec.

DON de M. l'abbé Bayle, supérieur des  
prêtres du séminaire de St-Sulpice,  
à Montréal.

Histoire de la colonie du Canada, par  
l'abbé Faillon. . . . . 3 vol.

### ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

#### Océan Atlantique Nord.

CONNECTICUT, Baie Narragansett. — Feu en construction  
sur Pumham-Rock, dans la rivière Providence.

Feu en construction sur Fuller's-Rock, dans la rivière  
Providence.

Voir la série E, page 48, après le n° 280; l'instruction  
n° 379, et la carte n° 1998.

CONNECTICUT, Sound de Long Island. — Feu en cons-  
truction sur le rocher Race, en dehors de la pointe  
Fisher.

Voir la série E, p. 48 après le n° 293; l'instruction  
n° 379, et la carte n° 1998.

CONNECTICUT, Sound de Long-Island. — Feu en cons-  
truction sur le récif Penfield, devant Bridgeport. Feu fixe.  
Voir la série E, p. 52, après le n° 306, l'instruction  
n° 379, p. 43, et la carte n° 1998.

ÉTAT DE NEW-YORK rivière Hudson. — Feu nouveau  
de Roha-Hook, côté Ouest de la rivière. Feu fixe; portée, 8  
milles.

Feu nouveau de Parada-Hook, sur l'extrémité aval de  
la levée, côté Ouest de la rivière. Feu fixe; portée, 8  
milles.

Feu nouveau de Cuyler's-Dyke, sur l'extrémité aval  
de la levée, côté Est de la rivière, près Albany. Feu fixe;  
portée, 8 milles.

Voir la série E des Phares, p. 60, après les n° 349,  
350, 351; l'instruction n° 379, p. 51, et les cartes  
n° 1998 et 2139.

VIRGINIE, baie Chesapeake. — Feu en construction,  
pointe Love, sur un des bas-fonds, en dehors de l'extré-  
mité amont de l'île Kent.

Voir la série E des Phares, p. 68, après le n° 402;  
l'instruction n° 379, p. 71, et la carte n° 2139.

CAROLINE DU NORD. — Pointe Wade, sur la pointe du  
Baur, du côté Ouest de la rivière Pasquoton. Feu fixe;  
portée, 10 milles. Latitude N., 36° 9' 8"; longitude O.  
78° 18' 29". Hauteur au dessus du niveau de la mer,  
9m.4. Feu sur pilotis rouge, construction blanche, lan-  
terne rouge, foncé par 2m.4 d'eau.

Voir la série E des Phares, p. 74, après le n° 444;  
l'instruction n° 379, p. 91, et la carte 2139.

RÉCIF DE LA FLORIDE. — Récif Alligator; construction d'un  
feu de premier ordre.

Voir la série E, p. 82, après le n° 486 et l'instruction  
n° 379, p. 109.

#### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Arbutus*, est partie  
pour Sydney, avec la correspondance de la  
colonie pour les États-Unis d'Amérique et

l'Europe, vendredi 21 du courant, à 8 heu-  
res du matin.

### ÉTAT CIVIL

#### SAINT-PIERRE.

##### NAISSANCES.

19 juillet. Gravié, Joseph-Antoine-Maxime-Armand.  
id. Clinton, Marie-Thérèse.  
22 id. Leblanc, Magdeleine-Rosalie.  
id. Coste, Albert-Léon.

##### DÉCÈS.

21 juillet. Toben, Pierre, âgé de 10 ans, né en cette  
île.  
23 id. Larroulet, Gratien, âgé de 20 ans, né en  
cette île.  
23 id. Briand, Virginie-Euphrasie, âgée de 1 an,  
née en cette île.  
25 id. Ménier, Alexandre-Jean-Marie, âgé de 39  
ans, maître au cabotage, né à St-Briac,  
(Ile et Vilaine), décédé en cette île le 1<sup>r</sup>  
avril 1870, ainsi qu'il résulte d'un juge-  
ment du Tribunal de première instance de  
cette colonie, en date du 24 du courant,  
transcrit sur les registres de l'État-Civil de  
Saint-Pierre, ce jour.  
25 id. Durruty, Charles, marin-pêcheur, âgé de  
52 ans, né à Sare, (Basses-Pyrénées).

### NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

#### PORT DE SAINT-PIERRE

##### BÂTIMENTS DU COMMERCE.

juillet	ENTRÉES.	VENANT DE:
19.	J. J. Marshall, div. march.	Ile du Prince Edouard.
	Mary E. Banks, id.	Yarmouth.
	Walrus, (vapeur), lest.	Hayre Breton.
	Charles, morue.	Banc.
	Marie n° 4, morue.	Banc.
	Veugeur, id.	id.
	Dorade, id.	id.
	Vague, id.	id.
	Sophie, id.	id.
	Frères-et-Sœurs, morue.	id.
	Marie-Eugénie-Elisabeth, morue.	id.
20.	Ixia, morue.	id.
	Ticino, morue.	id.
	Sea Lark, morue.	id.
	Emile-Eugène, morue.	id.
21.	Trois-Sœurs, morue.	id.
	Augustine, morue.	id.
	Eugénie-Marie, morue.	id.
	Marie, n° 3, morue.	id.
	Adrien, morue.	id.
	Marie-Arthur, morue.	id.
	Marie-Clémence, morue,	id.
24.	Stella-Maris, c. Gautier, div. march.	id.
25.	Sunbeam, charbon de terre.	Sydney.
	Orénoque, morue.	Banc.
	Eclair, id.	id.
	Se-Marie id.	id.
	Elisabeth, id.	id.
	Marie-Louise, morue.	id.
	Clémence, id.	id.
	Rigolette, id.	id.
	Marie-Rose, id.	id.
	Martine-Armande, morue.	id.
	Célestine, id.	id.
	Adèle, n° 2, id.	id.
	Zélia id.	id.
	Tour-Malakoff, id.	id.
	Diver, div. march.	Montréal.
	J. R Stewart, bestiaux.	ile du Prince Edouard.
	Maria, c. Lequerre, sel et div. march.	St-Martin.
26.	Maria, morue,	id.

Juillet SORTIES ALLANT A

21. Berthe-Emile, c. Tanqueray, avec 117,835 k. morue verte et 15 futs roges, pesant 2,159 k. chargé par A. Demalvillain.	Bordeaux.
22. Maria, c. Paumier, avec 105,326 k. morue sèche, chargée par MM. M <sup>me</sup> . Guibert et fils, Riotteau et fils et Cie. G <sup>le</sup> . Transatlantique. Guadeloupe.	Sydney.
— Le Charles, lest.	
25. Sirène, c. Aubin, avec 107,840 k. morue verte, chargé par M. A. Demal- villain.	Bordeaux.
— Mary E. Banks, lest.	Glaces Baie.
26. Georges-et-Jeanne, c. Phérivong, avec 160,966 k. morue sèche, chargé par MM. Beust père et fils. Riot- teau et fils, P. Boitard, V. F. Le Pomellec, M <sup>me</sup> . Guibert et fils. Cie. G <sup>le</sup> . Transatlantique, et P. Beautemps.	Martinique.
— J. J. Marshall, lest.	Charlstown.
Navaires expédiés pour les lieux de pêche.	
MÉTROPOLITAINS.	
25. Martine-Armande ; Tour-Malakoff.	

##### GOËLETTES LOCALES.

19. Charles; Marie n° 4; Vengeur; Dorade; Vague; Sophie : Frères-et-Sœurs ; Marie-Eugénie-Elisa- beth ;	
20. Ixia ; Ticino : Sea Lark : Emile-Eugène ,	
21. Trois-Sœurs; Augustine; Eugénie-Marie; Marie- n° 3 ; Adrien.	
22. Maria; Marie-Arthur; Marie-Clémence.	
25. Orénoque; Eclair; St-Marie; Elisabeth; Marie- Louise; Clémence : Rigolette; Marie-Rose ; Gé- lante ; Adèle n° 2. Zélia.	

##### EN RELACHE.

19. M'lwiherell ; Henry-Clay ; Peter-Smith.

### HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

#### à Saint-Pierre

Du 27 juillet au 2 août 1871.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JUILLET.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 27	3 42	4 18	9 32	10 08
Vend. 28	4 35	4 54	10 44	11 19
Sam. 29	5 28	6 01	11 52	0 24
Dim. 30	6 32	7 01	0 54	1 23
Lundi 31	7 29	7 55	1 50	2 15
Mar. 1	8 20	8 45	2 40	3 04
Mer. 2	9 08	9 31	3 27	3 50

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 18 au 24 juillet 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
18	751	752	15	16		S.-O.	1	Ni.	
19	758	759	15 8	16 8		O.	2	Ni.	Pluie. Brume.
20	760	760	14 8	15 5		E.-S.-E.	1	Ni.	Brume.
21	758	759	16 5	18		S.-O.	1	Ni.	Brume. Pluie.
22	762	763	16 5	18		S.-O.	1	Ni.	Pluie. Brume.
23	763	764	16 5	17 8		S.-O.	2	Ni.	Brume.
24	762	762	18	18 5		S.-O.	1	Ni.	Brume. Pluie.
									Pluie. Brume.